



## communauté de toit- assistance a son époux

Par **sarahzendaya**, le **05/02/2020** à **23:11**

Bonjours à tous ,

je vous expose ma situation mon conjoint qui je précise est sans emploi collectionne de multiple animaux de compagnie en tout genre malgré ma ferme opposition. je travail a domicile et j'ai besoin de calme, cela ma poussé à trouver un travail qui est à 300 km de mon domicile. j'ai decider de m'installer sur mon lieux de travail la semaine et de rentrer le week-end. celui ci n'as pas voulu me suivre dans mon déplacé n'ayant pourtant aucun attachement professionnel. de plus étant la seul ressource du foyer je ne peux cumuler les deux loyers j'ai alors cesser de payer le loyer du domicile conjugal. celui ci a alors decider de vendre mes bijoux. ya t-il pas un devoir d'époux a me suivre pour des raison professionnel ?

merci d'avance